



**PROCES VERBAL**

**Ville de Marck-en-Calais**

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
L I B E R T É – É G A L I T É – F R A T E R N I T É

L'an deux mil dix-sept, le Vendredi 29 septembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOEL Corinne, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DESEIGNE Véronique, BIOUSSE Régis, JAMPY Isabelle, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, MERCIER Sabrina, WACHEUX Annette, PILLE Robert, LEGROS Marc, LENGELIN Daniel, WILLAUME Quentin, DUMONT Pierre-Henri, MAGNIER Renée, COURTOIS Thierry, GEISLER Maryse, GATEL Renée, VAUTIER Monique, FOURNIER Annick, DELCROIX Nathalie, FIOLET Evelyne, MASSET Christian, BOUCHEL William, BRANLY Sandrine, CARBONNIER Thérèse.

**Étaient Excusés :**

LAMBLIN Richard (Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)  
MASSON Tony, (Pouvoir Robert PILLE)  
EMILE Bernard (Pouvoir Annick FOURNIER)

**Secrétaire de Séance :** Quentin WILLAUME

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Avant de débiter la séance, Madame DELCROIX Nathalie, sous couvert du groupe « Continuons ensemble », déclare apporter son soutien à Madame le Maire dans ses nouvelles fonctions et assure que l'opposition souhaite continuer à travailler de manière constructive et dans l'intérêt des marckois.

Monsieur BOUCHEL William, au nom de la liste « ensemble, retrouvons nos marques » tient également les mêmes propos.

Madame le maire précise qu'elle est très honorée de présider ce 1<sup>er</sup> conseil municipal en sa qualité de maire. Elle renouvelle ses remerciements à l'équipe municipale pour la confiance qu'ils lui ont accordée le 16 juillet dernier lors de son élection.

Avant de débiter la séance, Madame le maire fait part à l'assemblée des différentes délégations que par arrêté municipal, elle a attribué aux 6 adjoints et à certains conseillers municipaux. Aussi, elle explique qu'elle a souhaité, pour l'assister dans ses fonctions, confier des domaines de compétence à certains de ses colistiers.

Aussi, Monsieur Raymond LEFEBVRE, 1<sup>er</sup> adjoint, s'est vu renouvelé la charge des affaires financières de la commune ainsi que les relations avec les habitants des hameaux du Fort-Vert et des Hemmes de Marck.

La 2<sup>ème</sup> adjointe, Madame Véronique DESEIGNE, est en charge de la politique de la ville, du développement économique, de l'intercommunalité, de la santé ainsi que du personnel communal.

Monsieur Régis BIOUSSE - 3ème adjoint – est en charge de l’urbanisme, des travaux et de l’environnement.

Madame Isabelle JAMPY - 4ème adjointe – a obtenu délégation dans le domaine de la solidarité et du logement.

Le 5ème adjoint – Monsieur Fabrice MARTIN – s’est vu confier les transports, le Centre Social et Culturel.

Et enfin Madame Laurence LOUCHEZ, 6ème adjointe, est devenue référente dans le domaine des sports et associations et en matière de culture.

Elle nomme également les 6 conseillers municipaux délégués, qui ont désormais compétence dans les domaines suivants :

Mme Sabrina MERCIER pour la petite enfance

Mme Annette WACHEUX pour l’emploi, la formation ainsi que l’économie sociale et solidaire

Monsieur Marc LEGROS pour la sécurité, le risque nucléaire et l’environnement

Monsieur Quentin WILLAUME pour l’éducation et la jeunesse

Monsieur Daniel LENGLIN pour le jumelage

Et enfin Monsieur Robert PILLE pour les fêtes et cérémonies

Elle indiquera également qu’elle a fait le choix d’animer le conseil municipal de manière un peu différente. D’une part, dans un esprit de continuité, Monsieur le Député, en tant que Conseiller Municipal, prendra place à ses côtés pour la seconder et présenter les dossiers initiés sous son mandat. D’autre part, afin de donner toute leur place aux adjoints et conseillers, ces derniers présenteront directement les sujets ayant trait à leur domaine d’attribution.

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

Ces précisions étant faites, Madame le Maire propose de désigner Monsieur Quentin WILLAUME, le plus jeune de l’assemblée, secrétaire de séance.

***Adopté à l’unanimité***

Monsieur WILLAUME ayant procédé à l’appel, le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal.

## ***– ADMINISTRATION GENERALE***

### **1.1 Approbation des procès-verbaux – Réunion Conseils Municipaux des 30 juin et 16 juillet 2017 :**

**- Compte rendu du 30 juin 2017**

***Adopté à l’unanimité***

**- Compte rendu du 16 juillet 2017**

***Adopté à l’unanimité***

## **1.2 Désignation des délégués au sein des différentes instances :**

Compte tenu des élections du 16 juillet dernier, il y a lieu de modifier les délibérations qui désignaient Madame NOEL comme déléguée au sein de commissions ou comités. Ainsi, il convient de la remplacer dans 4 instances :

### **- CLEP : Comité Local d'Enseignement Public**

La composition du comité est la suivante :

- membre de droit : LE MAIRE
- l'adjoint ou conseiller municipal délégué : Monsieur Quentin WILLAUME
- les 5 élus : Madame GEISLER Maryse, Madame LOUCHEZ Laurence, Monsieur BOUCHEL William, Mesdames FOURNIER Annick et GATEL Renée

***Adopté à l'unanimité***

### **- Collège Boris Vian**

Monsieur Quentin WILLAUME et Madame Maryse GEISLER seront les deux représentants de la ville au sein du conseil d'administration du collège Boris Vian.

***Adopté à l'unanimité***

### **- CSC : Centre Social et Culturel**

Les statuts du CSC prévoient, comme le précise la délibération 2014-16/04-15, que les représentants de la commune sont au nombre de 7 auquel il convient d'ajouter le maire, qui est membre de droit. Les représentants sont désormais les suivants :

- Membre de droit : Le Maire, Madame NOEL Corinne
- 7 membres : Madame DESEIGNE Véronique, Monsieur MARTIN Fabrice, Madame JAMPY Isabelle, Madame Laurence LOUCHEZ, Monsieur WILLAUME Quentin, Monsieur LENGLIN Daniel, et Madame Monique VAUTIER.

***Adopté à l'unanimité***

### **- MPE : Maison de la Petite Enfance – conseil de structure**

Le conseil municipal avait décidé, lors de la création du conseil de structure en 2014, de composer cette instance de 5 membres : (le maire, membre de droit, 2 titulaires et 2 suppléants).

Les 5 élus représentant au sein du conseil de structure seront donc :

- membre de droit : le maire
- 2 membres titulaires : Mesdames DESEIGNE Véronique et MERCIER Sabrina
- 2 membres suppléants : Madame GATEL Renée et Monsieur MASSON Tony

***Adopté à l'unanimité***

## **1.3 Constitution des Comités Consultatifs**

Le conseil municipal de septembre 2014 avait créé 17 comités consultatifs composés paritairement de membres élus et de citoyens, conformément à l'article L2121.22 du code général des collectivités territoriales. Leurs compositions respectent donc le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Aujourd'hui, compte tenu de la nouvelle répartition des délégations, il est proposé de regrouper certains comités qui abordent des sujets complémentaires voire communs.

Ainsi, il est proposé de regrouper les comités URBANISME – ENVIRONNEMENT et TRAVAUX : le référent élu pourrait être Monsieur Régis BIOUSSE, puisqu'il a reçu par arrêté, ces délégations.

De la même manière, il est proposé de regrouper les comités DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et EMPLOI avec comme référent élu Madame Véronique DESEIGNE.

Les comités SPORT et VIE ASSOCIATIVE pourraient être également rassemblés sous la responsabilité de Madame Laurence LOUCHEZ.

Enfin, il pourrait être envisagé de regrouper les comités JEUNESSE et EDUCATION puisque Monsieur Quentin WILLAUME est l'élu en charge de ces deux domaines.

Nous passerions donc de 17 comités à 12 comités. Bien évidemment, les élus et citoyens qui composaient les commissions concernées conservent leur rôle et fonction.

### ***Adopté à l'unanimité***

#### **1.4 Bilan d'activités Ordures Ménagères 2016**

En préambule, Madame le Maire rappelle que c'est la dernière année que ce rapport sera présenté en tant que compétence communale propre. Les années prochaines, l'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, qui a pris la compétence au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 conformément à la loi NOTRe, en assurera la mission.

Le service était assuré par une équipe de 9 Equivalents Temps Plein. Il tournait sur 5 secteurs (1 secteur par jour) et collectait 4 déchets différents : Les fermentescibles (« déchets verts »), les déchets ultimes (« ordures ménagères »), les emballages Propres et Secs (« Poubelle jaune ») et le Verre.

La production de déchets est sensiblement identique à la moyenne des 6 années précédentes, avec 4 800 Tonnes collectées, soit 443 kg par habitant et par an. La répartition des déchets produits est stable avec 42% de Déchets Ultimes, 31% de déchets verts, 16% d'emballages et 11% de verre.

Les variations mensuelles évoluent de la même manière que les années précédentes : répartition homogène sur l'année pour les Ordures Ménagères, les emballages et le verre, et pic de production sur les fermentescibles au printemps et été du fait des déchets de jardinage, plus nombreux à ces saisons.

Les apports volontaires de verre, de piles et de vêtements usagers sont également constants. Le taux moyen de refus au niveau du SEVADEC a été en 2016 de 21,6%, principalement du fait des erreurs de tri des usagers.

Concernant le bilan financier, établi par le cabinet de consultance V2R dans le cadre de l'étude pour le transfert de la compétence à l'agglomération du Calaisis :

- Au niveau des dépenses, il est observé une hausse de 26 000 € : celle-ci s'explique notamment par la prise en compte du coût du service de ramassage des encombrants au niveau des dépenses de personnel. Néanmoins, la renégociation du marché de fourniture de carburant nous a permis de réaliser une économie de 23% sur ce poste (soit -9k€).
- Pour ce qui est des recettes, il est observé une hausse de 36 % par rapport à l'année dernière pour plusieurs raisons : D'une part la forte hausse de l'aide d'Ecoemballage et d'autre part, la hausse de la redevance spéciale perçue. Par ailleurs, la ville a perçu 801 375 € au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le taux était fixé à 11,90% pour 2016.

En conclusion, malgré la hausse des charges, la forte hausse des recettes permet une diminution substantielle du coût du service de 79 k€, soit 8,39€ de moins par habitant.

***Le rapport n'a pas à être approuvé. Je vous demande simplement de bien vouloir prendre acte du respect de cette disposition et que la communication réglementaire a été respectée.***

## **1.5 Rapport annuel d'activités 2016 – service Assainissement – GRAND CALAIS TERRES & MERS**

La parole est laissée à Madame Véronique DESEIGNE, vice-présidente de l'assainissement au sein de GRAND CALAIS TERRES ET MERS.

### **VERONIQUE DESEIGNE**

« Le Rapport Annuel d'Activités 2016 du service assainissement est établi par GRAND CALAIS TERRES & MERS, conformément aux dispositions de Décret n° 95-635 du 6 mai 1995. Ce dossier, composé de 53 pages est à votre disposition en mairie pour consultation. Vous avez été destinataire avec votre projet de délibération, non pas du rapport mais d'une synthèse de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Je ne vais donc pas vous en faire la lecture ce soir mais je peux vous lister sommairement les travaux qui ont été réalisés sur la commune de MARCK. Ils concernent essentiellement l'amélioration des réseaux rue de Bretagne et avenue François Mitterrand. »

***Le rapport n'a pas à être approuvé. Je vous demande simplement de bien vouloir prendre acte du respect de cette disposition et que la communication réglementaire a été respectée.***

## **2- URBANISME**

### **2.1 Droit de préemption :**

#### **2.1.1 : Acquisition par voie de préemption d'un immeuble situé avenue du Général De Gaulle – LE FORT VERT - appartenant à l'association diocésaine d'ARRAS**

Conformément à la délibération n°2017-07-07 du 16 juillet 2017, Madame le Maire bénéficie d'une délégation de signature lui permettant d'exercer au nom de la commune un droit de préemption.

Toutefois, compte tenu des enjeux liés à l'immeuble en cours de vente avenue du Général De Gaulle, dit « église du Fort-Vert », située en zone UD du PLU dans le périmètre d'application du droit de préemption, il est présenté à l'assemblée ce projet d'acquisition. En effet, Maître Philippe ROUACH, notaire à ARRAS, a déposé une déclaration d'intention d'aliéner en mairie réceptionnée contre récépissé le 14 août 2017, concernant la vente de ce bien pour un montant de 131 000 € auxquels il conviendra d'ajouter les frais d'acte. Ce bien cadastré section CN n°119 pour une contenance de 2 391 m<sup>2</sup>, appartient à l'association diocésaine d'ARRAS.

La parole est laissée à Monsieur le Député pour expliquer l'intérêt patrimonial et historique important de cet immeuble.

### **PIERRE HENRI DUMONT**

«En effet, la ville de Marck se trouve peu dotée en lieux de diffusion culturelle et de rassemblement collectif au regard de sa population. Ainsi, au hameau du Fort-Vert, deuxième hameau en taille après les Hemmes de Marck, il n'y a aucun lieu permettant de rassembler du public dans des conditions d'accessibilité et de sécurité adapté à divers usages. Aussi, il semblerait pertinent de pouvoir y proposer un lieu polyvalent et modulable capable à la fois d'accueillir des évènements artistiques au plus proche de sa population excentrée, et de pouvoir mettre à disposition de la population un espace pour des réunions et des rencontres professionnelles, associatives ou familiales.

La Chapelle Notre-Dame de l'Immaculée Conception est située idéalement, dans un cadre verdoyant préservé, éloigné des plus proches résidences. L'espace intérieur permet d'abriter simultanément 200 personnes environ pour un séminaire ou un spectacle. Par ailleurs, son architecture spécifique offre des qualités acoustiques incomparables comme cela a pu être confirmé lors de concerts précédents et comme cela pouvait être apprécié lors des offices religieux. Par ailleurs, une telle préemption permettrait de sauvegarder un édifice remarquable de la commune. En effet, l'aliénation de ce bien par un particulier ne préserve aucunement sa transformation architecturale, sa modification voire sa démolition. D'autres logements pourraient également être construits autour ou devant l'édifice sans que nous ne puissions le contester.

Dès lors, faire le choix de son acquisition permettrait, au travers d'une rénovation, de conserver la charge symbolique de l'édifice en lui appliquant un usage contemporain. En outre, selon le Conservatoire du Littoral et EDEN 62, questionnés sur le sujet, le clocher apparaît intéressant pour permettre de réaliser à partir de son sommet une lecture du paysage de ce secteur, en particulier dans le cadre de l'interprétation du site naturel du Fort Vert et du Projet du site des 2 Mers. Sa localisation, à proximité de l'entrée sud du site du Fort Vert (impasse Pelletier) permettrait d'y développer un lieu de départ pour des visites guidées nature en lien avec la ferme des Aigrettes. Le service animation d'EDEN 62 organisant déjà des visites et animations sur les circuits du Fort Vert pourrait aussi valoriser cet emplacement.

La situation de belvédère que constitue la partie sommitale du clocher pourrait là aussi permettre de concevoir un aménagement plus conséquent pour faciliter la lecture des ambiances paysagères ainsi découvertes. Le Conservatoire pourrait même aider à sa conception. L'étude paysagère menée sur le secteur par le Conservatoire en fin d'année 2016 montre d'ailleurs le potentiel éco - touristique de ce territoire.

Une telle opération impliquerait donc d'importants travaux sur le bâtiment et sur les abords pour transformer l'intérieur et les espaces verts environnants, tout en veillant à conserver la majesté du site. Il s'agit d'investissement qui ne seront pas engagés tout de suite, mais qui seront proposés sur les programmations budgétaires futures. Voilà pourquoi il me paraît judicieux de réhabiliter la chapelle Notre Dame de l'Immaculée Conception en espace municipal pour les Marckois, et pour ces raisons je vous propose d'activer le droit de préemption de la Commune sur cet édifice. »

Au regard de ces éléments, Madame le Maire informe que par arrêté, elle va faire valoir le droit de préemption communale sur la vente de ce bien immobilier et proposer un prix similaire de 131 000 euros, hors frais d'actes et de négociation, conformément à celui notifié dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Les groupes d'opposition menés par Madame DELCROIX et Monsieur BOUCHEL se réjouissent de cette acquisition considérant que ce bien doit être intégré dans la patrimoine de la commune. Ils s'interrogent sur le coût des travaux de rénovation.

Madame le maire indique qu'ils n'ont pas encore été chiffrés mais qu'ils seront moindres que ceux engagés pour l'église des Hemmes.

### ***Adopté à l'unanimité***

#### **2.1.2 : terrain avenue de Calais – AD 258 – 337 m<sup>2</sup>**

La parole est laissée à monsieur le Député pour présenter les 2 prochains points.

#### **PIERRE HENRI DUMONT**

« La commune a reçu de l'office notarial HEMERY, notaires à CALAIS, 2 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) les 19 Juin et 07 juillet 2017 pour la vente de terrains non bâtis pour un montant de 12 500 € (hors frais de notaire) par bien vendu.

Il s'agit de 2 parcelles cadastrées section AD n° 708 pour une contenance de 300 m<sup>2</sup> et AD n° 258 pour une contenance de 337 m<sup>2</sup>, situées entre les numéros 426 et 438 de l'Avenue de Calais.

La commune envisage l'acquisition de ces 2 parcelles qui représentent un intérêt en matière de logements pour le développement de la zone urbaine. De plus, le Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT) envisage le développement de la commune de Marck par le comblement de zones non construites situées en cœur de ville identifiées notamment en zone AU du PLU avec une obligation de densification urbaine ;

D'ailleurs, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) approuvé le 20/02/2004 identifie clairement ces zones à urbaniser ainsi que leur vocation à recevoir de l'habitat.

C'est dans ce cadre que la commune peut prétendre à se porter acquéreur de foncier nécessaire au développement intramuros de la zone urbaine.

J'invite donc Madame le maire à faire valoir le droit de préemption communal pour l'acquisition de ces terrains et propose l'acquisition au prix de 12 500 € (hors frais de notaire) par bien vendu, soit conformément à celui notifié dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner. »

### ***Adopté à l'unanimité***

### **2.1.3 : terrain avenue de Calais – AD 708 - 300 m<sup>2</sup>**

**Adopté à l'unanimité**

### **2.2 vente terrain sous l'EPHAD - élevage héliciculture**

La parole est laissée à Monsieur Régis BIOUSSE pour ce dossier :

#### **Régis BIOUSSE**

« Messieurs SOYEZ et LEGRAND nous ont fait part de leur projet professionnel qui consiste en la création d'une exploitation hélicicole (élevage d'escargots) sur la commune de MARCK. Une surface de 5000 m<sup>2</sup> leur est nécessaire pour mener à bien leur projet.

Nous leur avons proposé un terrain près de l'EPHAD pour une superficie totale de 3557 m<sup>2</sup>, en sachant qu'ils vont se porter acquéreurs également d'autres parcelles privées situées juste à côté.

Les parcelles proposées à la vente ne présentent plus aucun intérêt pour la ville puisqu'elles sont issues de la vente au profit de la VIE ACTIVE et qu'elles sont aujourd'hui enclavées.

Je vous propose de fixer la vente au prix de 2 euros le m<sup>2</sup>, prix qui correspond à celui du marché. »

**Adopté à l'unanimité**

### **2.3 Plan Local d'Urbanisme – Révision allégée n°3 – arrêt du projet**

La parole est laissée à monsieur le Député.

#### **Pierre Henri DUMONT**

« La commune a, par délibération n° 2017/02/06 en date du 14 février 2017, prescrit la révision allégée de son PLU afin de modifier le classement de parcelles de terrains, propriétés communales, de la zone A à la zone UC pour la création d'une aire de covoiturage et d'une zone d'activités artisanales et commerciales.

Pour la réalisation de ce projet, le cabinet VERDI a rédigé une notice explicative contenant les modifications réglementaires à apporter au PLU actuel pour permettre le projet ainsi que l'évaluation environnementale - obligatoire pour les communes littorales – qui présente une analyse de l'impact du projet sur l'environnement.

Dans le cadre de l'arrêt de ce projet qui vient clore la phase d'étude, le registre de concertation mis à la disposition du public n'ayant reçu aucune remarque ni observation, je vous invite donc à considérer comme favorable le bilan de cette concertation puis de procéder à l'arrêt du projet pour ensuite le soumettre aux Personnes Publiques Associées (communes limitrophes, préfecture, DDTM...). »

**Adopté à l'unanimité**

## **3 – FINANCES**

### **3.1 Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables**

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier de Calais Municipale et Banlieue a transmis deux états de demande d'admission en non-valeur. Ils correspondent à des titres du budget principal de la Ville de MARCK des exercices de 2013 à 2016. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées.

La parole est laissée à Monsieur Raymond LEFEBVRE pour présenter ce dossier.

## Raymond LEFEBVRE

« L'état présenté par notre comptable se décline donc comme suit :

Exercice	Titre	Objet du titre	Montant	Motif de la présentation du Trésorier
2013	1	Loyer janvier 2013	109,91 €	Poursuite sans effet (insolvable)
2013	76	Loyer et charges EDF mars 2013	300,00 €	Poursuite sans effet (insolvable)
2013	235	Charges EDF avril 2013	87,28 €	Poursuite sans effet (insolvable)
2013	240	Loyer avril 2013	176,09 €	Poursuite sans effet (insolvable)
2015	1283	Location salle	211,20 €	Poursuite sans effet (insolvable)
2016	130	Redevance spéciale collecte déchets période de septembre 2015 à novembre 2015	0,03 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2016	458	Redevance droit de place ducasse	21,60 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
total			906,11 €	

Considérant que Monsieur le Trésorier de Calais Municipale et Banlieue a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer ces créances auprès des débiteurs et que ces derniers sont insolvable ou que le montant des restes à recouvrer est inférieur au seuil des poursuites, il appartient au conseil municipal d'admettre en non-valeur la somme de 906,11 €. Je vous informe par ailleurs que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant. »

### Adopté à l'unanimité

#### 3.2 Décision modificative n°1

A ce stade de l'année, il est nécessaire de modifier quelques lignes budgétaires ouvertes au budget, afin notamment de prendre en compte les notifications officielles de recettes qui avaient été estimées ou non prévues lors du budget et d'ajuster certains crédits.

La parole est laissée à Monsieur Raymond LEFEBVRE.

## Raymond LEFEBVRE

« Cette décision modificative de crédits s'équilibre à 288 728 € en section d'investissement et à 33 635 € en section de fonctionnement.

#### Section d'investissement

En recettes réelles, il s'agit de l'ajustement et de l'inscription de nouvelles subventions d'investissement :

- Imputations 112/1311 et 821/1321 : subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'installation d'un système de vidéo-protection – 1<sup>ère</sup> tranche (+ 45 341 €)
- Article 1316 : subvention de la Fédération Départementale d'Énergie pour les travaux de réhabilitation de la ferme des Aigrettes (+ 3 939 €)
- Article 1321 : subvention du Centre National pour le Développement du Sport pour la création d'un street workout aux Dryades (+ 6 000 €)
- Article 1323 : subvention complémentaire du Département pour la création d'une aire de covoiturage (+ 15 000 €), soit une subvention finale de 50 000 €
- Articles 1331 et 1341 : dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR 2017) pour :
  - Les travaux de rénovation de la rue Victor Hugo (+101 148 €)
  - Les travaux de réhabilitation de la ferme des Aigrettes (+ 94 500 €)



En recettes d'ordre, il s'agit de l'ajustement des crédits pour les opérations patrimoniales : (+ 22 800 €) : concernent des opérations d'ordre budgétaire au sein de la section d'investissement, il n'y a donc pas de flux de trésorerie.

Les dépenses réelles d'investissement évoluent de la manière suivante :

- + 265 928 € en opération 9002, pour :
  - l'acquisition de 2 terrains avenue de Calais (+ 29 000 €), article 2111
  - l'acquisition de l'église du Fort-Vert (+154 000 €), article 21318
  - l'installation d'une stèle à la ferme des Aigrettes pour la commémoration du 30<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage (+ 2 200 €), article 2138
  - l'installation d'un portail à la Maison des Islandais (+ 1 628 €), article 2312
  - les travaux de réhabilitation de la ferme des Aigrettes (+ 70 000 €), article 2313
  - la réfection du parking devant l'ancienne école du Fort-Vert et la création d'une aire de stationnement aux Dryades (+ 5 700 €), article 2315
  - la rénovation des statues de l'église des Hemmes (+ 3 400 €), article 2316

En dépenses d'ordre d'investissement, il s'agit de l'ajustement des opérations patrimoniales (+ 22 800 €) (articles 2312 et 2315). Pour rappel, il n'y a pas de flux de trésorerie sur des opérations d'ordre budgétaire.

### Section de fonctionnement

En recettes réelles, il s'agit de l'ajustement des recettes de gestion courante :

- articles 73111, 73223, 7388 : concernent les impôts et taxes (+ 15 526 €)
- le chapitre 74 : concerne les dotations et participations de l'Etat (+ 18 109 €) :
  - la dotation forfaitaire (article 7411) : - 19 262 €
  - la DSU (article 74123) : - 29 431 €
  - les compensations au titre de la contribution économique territoriale et des exonérations des taxes foncières et d'habitation (imputations 01/74833, 01/74834 et 01/74835) : + 66 802 €

En dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit :

- de l'ajustement des autres charges de gestion courante (article 651) pour des redevances sur des locations de logiciens : + 4 500 €
- de l'ajustement des restitutions d'impôts (prélèvement SRU article 739115) : + 29 135 €.

Voilà les ajustements budgétaires pour le budget principal de la ville de MARCK. »

**Adopté à l'unanimité**

## **4 – COMMUNICATIONS DIVERSES**

### **4.1 Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau – Résultat 2016**

La parole est laissée à Monsieur Fabrice MARTIN, président du Centre Social et culturel Jacques Yves Cousteau

#### **Fabrice MARTIN**

« Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2017, Monsieur le député, maire de l'époque vous avait informé que l'association JY Cousteau vous communiquerait les résultats financiers de l'association. En ma qualité de président, je vais vous en faire la présentation. Nous avons transmis le 4 juillet 2017, le compte de résultat de l'exercice 2016, le rapport du commissaire aux comptes et le bilan 2016. Celui-ci présente un excédent net comptable de 1 404 €.

Comme l'an dernier, le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2016 ainsi que de la situation financière et patrimoniale du Centre Social et Culturel J.Y. Cousteau à la fin de cet exercice.

En 2016, à mon arrivée à la présidence, beaucoup de travaux ont été réalisés, beaucoup de changements ont été opérés. Au niveau du personnel, les arrivées, départs, repositionnement des uns et des autres n'ont pas affecté la dynamique et la cohésion de l'équipe, au contraire. L'équipe du centre Cousteau a travaillé sur de beaux projets pour le bien être des marckois et grâce à un travail régulier avec la ville, la Caf et le Département, sur des projets cohérents pour la commune. Nous pouvons citer par exemple :

- la complémentarité enfance, jeunesse et séniors avec le CMJ (merci à Sabrina et Quentin), le CCAS (merci Isabelle) et le comité de jumelage (merci Daniel)
- l'égalité des chances avec l'ouverture du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité sur les 4 écoles primaires.
- l'innovation avec la création d'une maison digitale (première ouverture dans les Hauts de France)

La fin de l'année 2016 a également vu débiter le travail collectif pour le renouvellement du Contrat de projet et l'agrément avec la Caisse d'Allocations familiales. Ce travail de 12 mois fait se rencontrer régulièrement professionnels, bénévoles, partenaires institutionnels et associatifs, usagers et habitants, ceci afin de reformuler un projet social ouvrant de nouvelles perspectives, proposant des innovations pour un mieux-être de tout un chacun, sans distinction aucune.

Pour 2017, de beaux projets sont déjà en cours ! Et cela à plusieurs échelles d'implication des habitants! Pour donner un exemple, Marck sera la première ville de la côte à mettre en place une UPP : Les Universités Populaires de Parents sont des groupes de parents qui mènent une recherche sur un thème lié à la parentalité avec l'aide d'un universitaire. Les parents se servent des résultats de leurs recherches pour lancer des forums, des débats, proposer des partenariats avec les institutions. Et les portes s'ouvrent devant eux : les parents sont sollicités par exemple pour participer aux diagnostics et à l'évaluation de politiques publiques...

D'autres projets se sont également mis en place :

- le projet de Solidarité Internationale nommé « *Chantier de Vie Partagé* » qui a pour but d'accompagner des jeunes majeurs Marckois, dans leur parcours d'insertion, à travers un projet de rénovation d'écoles au TOGO.
- le « repair café » mené par des habitants bénévoles. Le grand principe, c'est de réparer ensemble.

Vous arrivez avec votre objet cassé ou en panne et vous vous installez avec le réparateur qui vous explique la réparation ! Les réparateurs échangent entre eux les outils, mais aussi leur savoir-faire, dans un grand esprit de solidarité. Vous pouvez rendre visite au « Repair Café » seulement pour le plaisir même si vous n'avez rien à réparer. L'entrée est libre.

- la BATUK A MARCK qui est un groupe de Marckois volontaire qui souhaite mettre en place un groupe de percussions déambulatoires qui pourra défiler et représenter notre ville.

Et bien d'autres actions et projets à venir et à venir découvrir lors de l'inauguration des nouveaux locaux du centre social à la ferme des aigrettes qui devrait avoir lieu en début d'année. Le déménagement est prévu le 02 octobre ! »

## 4.2 Place de l'Europe

Monsieur le Député donne les explications :

### 1.1 Bilan Rue Victor Hugo

Bilan de l'opération de la rue Victor Hugo : coût total des travaux 612 025.57€ HT

Subventions obtenues :

Europe : 63 019.49€ HT	}	381 472.73€ soit 62 % de subvention sur le total opération
Etat SIPL : 55 694.33€ HT		
Réserve ministérielle : 30 000€ HT		
FIPD : 31 266.90€ HT		
DETR : 101 141.01€ HT		
GRANDS TERRES ET MERS 60 000€ HT		
FDE : 40 351€ HT		
Reste à la charge de la ville 230 552.84€ HT		

## 1.2 Parc urbain et rues adjacentes

Le dossier a été présenté par le maître d'œuvre, le cabinet OSMOSE à Roubaix. Les marchés de travaux concernant la totalité de l'opération ont été attribués lors de la commission d'achat du 14 septembre 2017.

La signature des marchés aura lieu le jeudi 05 octobre 2017, les attributaires sont :

- Lot 1 : travaux d'aménagement : groupement Eiffage Travaux Publics et Agrigex pour 3 350 704.76€ HT
- Lot 2 : Enfouissement des réseaux aériens et éclairage public : Eiffage Energie et SET TERTIAIRE en sous-traitance : 518 821.52€ HT

La décomposition des travaux se fera de la façon suivante :

- Extension du cimetière et parc urbain : démarrage des travaux fin octobre jusqu'au printemps 2018
- Place de l'Europe et avenue de l'aéroport : démarrage des travaux printemps 2018 jusque la fin de l'année
- Parvis de l'église, rue des tilleuls, rue Saint Martin : démarrage des travaux au printemps 2019 pour une fin prévue à l'été 2019.
- Rue François Jobert, Rue Gaston Paris et Rue Claude Debussy : démarrage des travaux à l'automne 2019 pour terminer en fin d'année.

Les dossiers de subventions sont en cours d'instruction.

La durée totale des travaux sera de 24 mois maximum et le paiement des factures se fera sur 3 exercices budgétaires 2018, 2019, 2020.

Le montant total de l'opération est de 3 869 526.28€ HT.

Les subventions attendues sont :

Europe nature en ville : 648 464,49 € HT	}	Soit 1 454 024.45€ HT soit 38% de subventions attendues
Etat SIPL : 334 350.86€ HT		
Grands Calais Terres et Mers : 300 000€ HT		
FDE : 171 211.10€ HT		

Des demandes de subventions complémentaires seront effectuées pour les 3 exercices budgétaires.

## 4.3 Travaux

Monsieur le Député prend la parole

### 1. TRAVAUX DE VOIRIE

#### 1.1. Rue des Cyprès

Les travaux sont terminés, une rencontre se fera avec le bailleur social pour la remise en état du parking à l'entrée de la rue des Cyprès et la réalisation d'une nouvelle sortie vers l'avenue François Mitterrand.

#### 1.2. Ecole du Fort Vert

Les travaux sont terminés, le plan de bornage doit être réalisé pour implanter la clôture.

## 2. TRAVAUX DE BATIMENT

### 2.1. Ferme des aigrettes

Bilan financier : Cout total de l'opération est de 404 246.97€ HT

Subventions obtenues :

CAF 109 700.17€ HT

Grands Calais T&M : 65 000€ HT

FDE : 30 000€ HT

ETAT DETR : 94 500€ HT

299 200.17€HT

soit 74% de subventions sur le total  
opération

Le déménagement du Centre Social Culturel et de la Ludothèque pourra intervenir après la mi-octobre.

## 3. TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR

### 3.1. Réalisation d'un terrain de STREET WORKOUT

Les travaux se sont terminés le 28 septembre. L'inauguration officielle se fera le samedi 21 octobre à 11 heures.

## 4. TRAVAUX EN REGIE

### 4.1. Aménagement des Services techniques

Les châssis extérieurs sont posés, l'aménagement des bureaux se fera courant octobre.

Les prochains travaux réalisés en régie consisteront en l'aménagement de l'ancien centre social en cabinets médicaux.

## 5. AUTRES ÉTUDES

### 5.1. Quartier des Hautes Communes

L'assistant maitre d'ouvrage INGEO a rencontré, avec la direction des Services Techniques, tous les concessionnaires le 20 septembre.

Une consultation pour retenir un maître d'œuvre sera réalisée en 2018.

Les premiers travaux pourraient débiter à l'automne 2019, l'objectif étant de réaliser les travaux sur 18 mois maximum avec un étalement budgétaire sur 3 années.

### 4.4 Commission Nationale d'Aménagement Commercial : enseigne « Carrefour »

#### **Pierre Henri DUMONT**

« L'enseigne Carrefour Market a déposé le 19 décembre 2016 une demande de permis de construire afin d'agrandir la surface du magasin de la Rue Pasteur et le transférer sur la zone Auguste et Louis Lumière.

Actuellement en cours d'instruction, le dossier de permis a fait l'objet d'un recours déposé par l'enseigne concurrente LIDL au droit de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial).

Le dossier a donc dû être présenté et défendu auprès de la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial) lors de la séance tenue le 11 Septembre 2017.

Présent lors de cette séance, j'ai également défendu le projet de transfert du magasin Carrefour Market.

Au sortir de cette commission, la CNAC a rendu un avis favorable au projet de transfert de l'enseigne commerciale.

La date limite de fin d'instruction, tous délais confondus, nous amène au 6 décembre 2017. Le nouveau magasin CARREFOUR ouvrira courant octobre 2018. Nous entrons dans la phase d'échanges détaillés sur le devenir du site actuel. »

Madame WACHEUX Annette quitte l'assemblée.

#### **4.5 Rentrée scolaire 2017-2018 :**

##### **- Effectif :**

Le nombre d'enfants scolarisés pour l'année scolaire 2017/2018 est de 1293 enfants.

Une nouvelle classe de CM2a été ouverte à l'école élémentaire du Moulin. Il n'y a pas eu de fermeture de classes cette année. La répartition des enfants inscrits est la suivante :

##### **Elémentaire : 848 enfants**

Ecole Victor Hugo : 11 classes

Ecole du Moulin : 10 classes

Ecole des Hautes-Communes : 10 classes

Ecole des Hemmes : 4 classes

##### **Maternelle : 445 enfants**

Ecole de l'Aéroport : 5 classes

Ecole du Moulin : 5 classes

Ecole des Hautes-Communes : 4 classes

Ecole des Hemmes : 2 classes

##### **- FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance**

Faisant suite à une circulaire du 22 août pour la « mise en sûreté des établissements scolaires dans le cadre de la rentrée 2016 », et à une délibération du 20 septembre 2016, la ville avait déposé une demande de subvention auprès du ministre de l'intérieur d'alors. Celle-ci avait pour objet, la sécurisation de l'ensemble de nos établissements scolaires au 10 octobre 2016, après que les établissements de la Commune nous aient transmis les plans de mise en sûreté actualisés au risque terroriste.

Le programme de sécurisation correspond à des travaux, dont le montant s'élève à 112 616,90 € HT pour l'ensemble des établissements. Cela inclut des clôtures, portails, portillons, visiophones, et alarmes intérieures. La subvention pourrait potentiellement correspondre à 80% de ces travaux.

La fiche d'instruction est claire : il est impossible de commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'accord sur la subvention sous peine de perdre le bénéfice de cette même subvention.

A ce jour, la ville n'a eu aucun retour du Ministère, malgré les relances de Monsieur le Député et des services et malgré l'avis très favorable du Sous-Préfet de CALAIS qu'il a confirmé à Madame le Maire lors de leur entretien en août dernier.

Madame le maire comprend la gêne occasionnée par ce retard mais explique que la ville ne peut pas prendre le risque de commencer les travaux sous peine de perdre la subvention.

- travaux - mobilier : Concernant les dépenses en mobilier, il y a eu 12 000 euros d'investis dans l'équipement de 3 classes élémentaires (1 au moulin pour l'ouverture de classe, 1 à Victor Hugo et 1 aux Hautes communes). Concernant les travaux, dont le coût se monte à 130 000 €, les plus importants sont des remplacements de fenêtres, de nombreuses remises en peinture de salles et couloirs, et le remplacement de laves mains.

- projets culturels : Trois actions culturelles seront proposées au cours de l'année scolaire. Le premier s'intitule : « Brassens, l'héritage », assuré par l'artiste GOUN pour 2 classes de CM 2 de l'école des Hautes Communes. Les restitutions auront lieu en avril 2018.

Les deux autres projets se tiendront au collège Boris Vian pour 2 classes de 6<sup>ème</sup>. Il s'agit de « Molière 2018 » et « la ruse » dans les contes et les fables de La Fontaine. Cette action est dirigée par le Théâtre de l'Envol. Les restitutions se feront en mai 2018.

L'ensemble des actions est financé par le comité des Fêtes et de la culture auquel Madame le Maire adresse ses remerciements.

Madame le maire précise également que le forum sur la sécurité sera maintenu pour les classes de CP. Elles remercient les membres du comité consultatif « Enseignement » qui se sont investis sur ce projet et sur le dossier des chorégies.

#### **4.6 Fibre optique**

Monsieur le Député prend la parole sur ce sujet.

##### **Pierre Henri DUMONT**

« Sur l'ensemble de l'agglomération, 53 PM (point de mutualisation) sont en pré-commercialisation dont 31 PM ouverts sur 131. Actuellement, 9740 prises sont ouvertes.

A ce jour, pour Marck, il y a 3 PM ouverts et commercialisables sur les 12 prévus. Ils se situent dans le quartier des HAUTES COMMUNES (1) et aux DRYADES (2). Pour les PM ouverts, les riverains ont parfois des difficultés à se brancher (fourreau bouché ou inexistant dans le domaine privé...). Tous les problèmes sont traités au cas par cas par SFR lors de la demande de raccordement.

Avant la fin d'année, 7 nouveaux PM devraient ouvrir. Il en restera 2 pour début 2018. »

Il précise que l'opérateur ORANGE est également prêt à desservir le quartier des Dryades.

#### **4.7 Manifestations passées et à venir**

Dans le domaine des Fêtes, Laurence LOUCHEZ prend la parole

##### **Evènements passés**

- **Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017** marquait le 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec une cérémonie officielle à la Ferme des Aigrettes. Puis la traditionnelle fête de l'été a pris le relais avec structures gonflables et cochoui sur la place de l'Europe.
- **Vendredi 14 juillet 2017**: Guinguette Républicaine à la ferme des aigrettes avec les Amis de l'Accordéon en animation.
- **Dimanche 23 juillet 2017** : Braderie-Brocante organisée par le FJEP Cyclotourisme sur l'Avenue du Général de Gaulle. Plus de 300 participants !!!
- **Dimanche 20 août 2017** : Braderie-Brocante organisée par le Basket Club et le Tennis Club – près de 300 exposants.
- **Dimanche 3 septembre 2017** : Forum des associations au complexe Hubert Seban et au Stade avec une quarantaine d'associations participantes et des remises de récompenses en fin d'après-midi
- **Samedi 9 & dimanche 10 septembre 2017** : le Hameau des Hemmes de MARCK a été animé tout le week end avec la traditionnelle Fête des Islandais qui a commencé, dès le samedi matin avec 2 concerts sur le thème de la mer mais également une exposition. S'en est suivie dans l'après-midi, intervention de la chorale de la Chapelle du Hainaut et un concert de HB2M dans l'église des hemmes. Le soir, repas moule-frites avec un podium de chanteurs ainsi qu'un feu d'artifice sur le stade des Hemmes où 400 personnes étaient réunies. Le dimanche laissait place à la brocante rue Robelin.
- **Dimanche 24 septembre 2017** : La variété Jazz du Calais ! Près de 30 musiciens et autant de choristes et danseuses se sont produits sur la scène du complexe devant près de 200 personnes. Le public a pu entendre tous styles de musique avec des arrangements et des chorégraphies qui caractérisent cette formation.

## Evènements à venir

**Samedi 30 Septembre 2017** : Inauguration de l'Eglise des Hemmes à 15 heures en présence de l'Evêque d'Arras - Monseigneur Jean-Paul Jaeger

**Vendredi 6 Octobre 2017** : Théâtre de l'Envol – Concerto pour deux amants au Complexe Hubert Seban. Les places sont en vente en mairie. Le billet d'entrée est à 10 € (tarif normal) et 5 € (tarif réduit pour les étudiants, demandeurs d'emploi, enfants moins de 12 ans). Nous vous attendons nombreux...

**Samedi 18 novembre 2017** : Election Miss Marck au complexe Hubert Seban. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 13 octobre. Pour assister à cet évènement, vous pourrez retirer vos billets en mairie moyennant la somme de 8 € (tarif d'entrée) + possibilité de restauration sur place. Nouvel évènement qui n'avait pas été organisé depuis une vingtaine d'année.

**Dimanche 3 décembre 2017** : Gospel de Reims à l'Eglise St Martin de Marck Centre à 15 heures. Vente des places en Mairie.

Elle indique pour terminer que désormais les billets pour les évènements organisés par le comité des Fêtes et de la culture peuvent être achetés via une billetterie électronique, directement sur le site de la ville de MARCK.

Dans le domaine du social, **Isabelle JAMPY** prend la parole.

## Evènements passés

- **repas de Ducasse du mercredi 21 juin 2017**

90 personnes ont assisté à ce repas animé par l'orchestre Claude CARON

- **repas de la rentrée du mercredi 20 septembre 2017**

L'orchestre de Patrick DAMIE et Jérôme DHAINAUT a animé cette journée festive qui a rassemblé 418 convives. Le doyen d'âge, monsieur André DANNEL, 95 ans et la doyenne Madame Andrée POCHET 92 ans y ont participé. Madame Georgette SELINGUE, 99 ans, doyenne de la ville est passée au cours du repas.

## Evènements à venir

- **Un thé dansant** avec part de tarte et une boisson sera organisé le **jeudi 26 octobre** prochain de 14 h à 19 h au complexe municipal Hubert SEBAN. Il est ouvert aux personnes de 65 ans et plus. L'orchestre qui a été retenu est celui de Stéphane VARETZ. .

Tarifs : Gratuit pour les marckois de + 65 ans, 12 euros pour les habitants du canton de Marck et de GRAND CALAIS, 20 euros pour les extérieurs

- **Le repas de Noël** est prévu le mercredi 06 décembre prochain

Les tarifs sont de 25 euros pour les marckois de + 65 ans et 40 euros pour les extérieurs. Ils n'ont pas été changés.

- la distribution d'un colis de NOEL sera également reconduite comme chaque année.

**Dans le domaine de la jeunesse, Quentin WILLAUME prend la parole**

## **Evènements passés**

« Tout d'abord, un point rapide sur les accueils de loisirs qui se sont déroulés aux modules du stade Jean Claude AGNERAY : la ville a accueilli cet été 567 enfants, du 10 juillet au 30 août (576 en 2016). Tout s'est bien déroulé. Les enfants ont pu participer à de nombreuses activités et sorties encadrés par une équipe d'animation de qualité. Les 2 fêtes de fin de centre ont d'ailleurs fait salle comble pour le bonheur des parents.

Par ailleurs, nous avons renouvelé pour la 3<sup>ème</sup> fois, la colonie été. Ainsi, du 15 au 28 juillet, 48 adolescents de 13 à 15 ans ont pu profiter d'un séjour au Grau du Roi. Beaucoup d'activités aquatiques étaient proposées aux jeunes, le tout sous un soleil radieux.

Enfin, dernier point que je voulais aborder avec vous : les évènements que le conseil Municipal des Jeunes a organisé :

- la BOUM de l'été, le mercredi 5 juillet, qui a réuni près de 200 jeunes du CM2 à la 3<sup>ème</sup>.
- une sortie à Paris a été organisée le vendredi 14 juillet pour récompenser les jeunes élus de leur investissement à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année de mandat. Ils ont pu ainsi assister au défilé du Président de la République, en tribune d'honneur, sous un soleil de plomb.

## **Evènements à venir**

Parmi les évènements à venir, il y aura le maintien des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires. Notons par ailleurs, que suite au retour à la semaine des 4 jours, nous avons ouvert des accueils de loisirs **à la journée** le mercredi.

Enfin, le CMJ organisera le bal d'Halloween le mardi 31 octobre de 16h30 à 18h30 pour les enfants du CP au CM1 et du 19h à 22 h pour les jeunes du cm2 à la 3<sup>ème</sup>. Les invitations sont à récupérer en mairie à partir du lundi 2 octobre.

Je terminerai par l'évènement HOPI'NOEL que le CMJ a reconduit cette année. J'invite les marchois à faire preuve de solidarité envers les enfants malades de l'hôpital de Calais en venant déposer un jouet en bon état en mairie au cours du mois de novembre. La distribution de ces jouets au service pédiatrique aura lieu courant décembre. »

### **4.8 Recrutement d'un Directeur Général des Services**

Pour clôturer les informations diverses, Madame le maire est heureuse de communiquer sur l'arrivée d'un nouveau Directeur Général des Services au sein de la mairie. Monsieur Renaud POLLET, actuellement DGS à la ville de COULOGNE devrait faire son entrée au sein des services d'ici la fin de l'année.

### **5 – ARTICLE L.2122.22 DU C.G.C.T. :**

#### **REGIES :**

Compte tenu de la suppression des Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée scolaire, un arrêté municipal qui modifie les tarifs des ALSH du mercredi, à compter du 06 septembre 2017, a été pris.

#### **MARCHES PUBLICS – PROCEDURES ADAPTEES :**

- Fourniture de produits laitiers pour les écoles – Maréchal Huchin (Coulogne) Conformément à son bordereau de prix
- Etude de faisabilité pour le réaménagement du quartier des Hautes-Communes – INGEO (Saint-Omer) – 4950 € HT
- Assistance juridique mairie + abonnements Petite Enfance et Opérations Funéraires – Wéka (Saint-Denis – 93)- 4 119,11 € HT annuel



- Location de structures gonflables pour la fête de l'été, le forum des associations et la Fête des Islandais – JC Boomerang (Frethun) – 7620€ TTC
- Réfection des allées des modules au Stade – STPP(Gravelines) – 4529,60 € HT
- Acquisition de lavabos pour les écoles – CEDEO (Calais) – 11 638,03 € TTC
- Remplacement du revêtement de sol Ecole des Hautes-Communes - - STPG (Marck) – 4964,40 € TTC
- Travaux du centre-ville (Réaménagement de la Place de l'Europe et abords et extension du cimetière) :
  - Lot 1 : Travaux d'aménagement – Groupement Eiffage Route (Coquelles) / Agrigex (Marck) – 3 350 704,76 € HT
  - Lot 2 : Effacement des réseaux et éclairage public – Groupement Eiffage Energie (Calais) / Set Tertiaire (Dunkerque) – 518 821,52 € HT
- Fourniture de matériaux et matériel pour la réalisation des chalets de Noël
  - Lot 1 : Bois – CBI (Outreau) - 5 626,55 € TTC
  - Lot 2 : Couverture – Nouvobois (Calais) - 1 604,12 € TTC
  - Lot 3 : Géotextile – Nouvobois (Calais) - 1 604,12 € TTC
  - Lot 4 : Quincaillerie – Bricomat (Gravelines) - 458,52 € TTC
  - Lot 5 : Electricité – CDL (Calais) - 1 378,50 € TTC

## SUBVENTIONS

- Demandes :**
- Fête des Islandais 2017
    - Sollicitation de la CCI pour une subvention au titre des actions pour l'amélioration de l'attractivité territoriale

**Attributions :** *(notifications postérieures au précédent conseil municipal)*

- Réhabilitation de la Ferme des Aigrettes
  - Attribution par la Préfecture du Pas de Calais d'une Subvention de 94 500 € au titre de la DETR
  - Attribution par la Fédération de l'Energie du Pas de Calais d'une subvention de 36 000 € au titre de la rénovation BBC du bâtiment
  - Attribution par la Fédération de l'Energie du Pas de Calais d'une subvention de 3 939 € au titre des Certificats d'Economie d'Energie générés du fait de la rénovation BBC du bâtiment
  - Attribution par Grand Calais Terres & Mers de 65 000 € au titre du Fonds de Concours
- Aire de Covoiturage
  - Attribution par Grand Calais Terres & Mers de 25 000 € au titre du Fonds de Concours
- Rue Victor Hugo
  - Attribution par la Préfecture du Pas de Calais d'une Subvention de 101 141,01 € au titre de la DETR
  - Attribution par Grand Calais Terres & Mers de 60 000 € au titre du Fonds de Concours
  - Attribution par la Fédération de l'Energie du Pas de Calais d'une subvention de 39 371 € au titre du programme de la Suppression d'Eclairages Vétustes pour l'Environnement
  - Attribution par la Fédération de l'Energie du Pas de Calais d'une subvention de 980 € au titre du programme de maîtrises des dépenses d'éclairage public
- Mise en place de la Vidéoprotection – Phase. 1
  - Attribution par Grand Calais Terres & Mers de 20 000 € au titre du Fonds de Concours
- Rue de l'Age d'Or / Rue des Mélèzes / Rue des Cyprès

- Attribution par la Fédération de l'Énergie du Pas de Calais d'une subvention de 18 520 € au titre du programme de la Suppression d'Eclairages Vétustes pour l'Environnement
- Fête des Islandais
  - Attribution par la CCI de 5 000 € au titre des actions pour l'amélioration de l'attractivité territoriale
- Aire de streetworkout
  - Attribution par le Centre National pour le Développement du Sport de 6 000 € au titre du Programme Horizon 2024

Monsieur LEGROS Marc s'interroge sur la présence des migrants sur MARCK.

Monsieur le Député prend la parole et nous fait part qu'il porte la voix du Calaisis à l'assemblée et auprès des médias, mais qu'il est malheureusement confronté à un manque de connaissance de la réalité de la situation de notre territoire par les autorités à PARIS. Il précise également que lors de son rendez-vous avec le Préfet et le Sous-Préfet, ils ont décidé la mise en place d'un système de liaison directe entre les maires de l'agglomération et les services de police et de préfecture afin de démanteler immédiatement tout campement de migrants qui serait aperçu.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PREVU LE JEUDI 30 NOVEMBRE à 19h00**

**LA SEANCE SE TERMINE A 20h20**